

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire de la Présidente de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégués de droit communautaire élus au Conseil communautaire de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des délégués pour l'année 2024.

Vu le dossier présenté par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession funéraire à [REDACTED] sur le site communal de sépulture de la commune de [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture funéraire de [REDACTED]

ARRÊTÉ

Article premier : la concession funéraire n° 834_2, située sur le site communal de sépulture, est attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture funéraire de [REDACTED]

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession funéraire pour une durée de 10 ans, prenant effet le 10 mai 2024 et expirant le 17 mai 2034.

Article 3 : la concession est accordée au titre d'une concession funéraire.

Article 4 : lors d'un décès d'un individu, le site de sépulture est provisoirement fermé par une grille métallique pour limiter l'accès, et l'entretien de la concession funéraire est assuré par le service des sépultures de la commune de [REDACTED] à l'exception de son coût qui est à la charge de la concessionnaire.

Article 5 : l'entretien et la maintenance de la concession funéraire est assurée par le service des sépultures de la commune de [REDACTED] à l'exception de son coût qui est à la charge de la concessionnaire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession funéraire - 834_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Octobre 2024

 **DEC_FUNER_834_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 348,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**